

# REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

## Arrêté

### portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

#### Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 6 février 2006 instituant une commission administrative paritaire compétente pour le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

#### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est fixée ainsi qu'il suit :

#### A - Représentants de l'administration

##### Titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint à la sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur François Goussé, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Éric Mallet, inspecteur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Nathalie Cantin, chef du département paye et gestion à l'Office national des forêts ;
- Madame Céline Derouet, cheffe du bureau des établissements et des contrats ;
- Monsieur Sylvestre Chagnard, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Isabelle Deleury, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi.

##### Suppléants

- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Stéphanie Rouveron, directrice des ressources humaines à l'Agence de services et de paiement ;
- Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Monsieur Martial Pineau, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Madame Valérie Meigneux, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Madame Angèle Manche, adjointe à la cheffe du bureau du pilotage du programme "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" ;

- Madame Sophie Andre, cheffe du service des ressources humaines à FranceAgriMer.

## **B - Représentants des organisations syndicales**

### **Titulaires**

#### *Ingénieurs hors classe*

- Madame Fabienne Clerc (FO) ;
- Monsieur Gilles Van Peteghem (CFDT CGC CFTC).

#### *Ingénieurs divisionnaires*

- Monsieur Xavier Simon (FO) ;
- Madame Hélène Duchemin (CFDT CGC CFTC) ;
- Monsieur Alain Steux (UNSA).

#### *Ingénieurs de classe normale*

- Monsieur Sébastien Hesse (FSU CGT Sud) ;
- Madame Sandrine Figuière (FO) ;
- Madame Gaëlle Dordain (UNSA).

### **Suppléants**

#### *Ingénieurs hors classe*

- Monsieur Jean-Pierre Chaput (FO) ;
- Monsieur Maurice Chalayer (CFDT CGC CFTC).

#### *Ingénieurs divisionnaires*

- Madame Christine Chevalier (FO) ;
- Madame Géraldine Ruscassier (CFDT CGC CFTC) ;
- Madame Anne Jacod (UNSA).

#### *Ingénieurs de classe normale*

- Monsieur Stéphane Laulaigne (FSU CGT Sud) ;
- Monsieur Yves Louis (FO) ;
- Monsieur Jérôme Chaur (UNSA).

### **Article 2**

L'arrêté du 25 octobre 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est abrogé.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 24 avril 2020,

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation,  
L'adjoint à la sous-direction de la gestion  
des carrières et de la rémunération

Cédric MONTESINOS